



LA SITUATION ECONOMIQUE DES INDUSTRIES LAITIERES EN 2024

Octobre 2024

QUI SOMMES-NOUS ? Axia Consultants, expert auprès des CSE

Axia Consultants propose une gamme variée de prestations aux représentants du personnel : expertises économiques, expertises en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT), formations, assistance à la gestion du CSE. Dans toutes nos prestations, nous prenons l'engagement d'un lien durable et permanent.

EXPERTISES ÉCONOMIQUES

Situation économique et financière
Orientations stratégiques
Comité de Groupe (et CEE)
Opérations de concentration
Plan de sauvegarde de l'emploi

EXPERTISES SOCIALES, SSCT*

Politique sociale de l'entreprise
Expertise SSCT - Projets importants
Expertise SSCT - Risques graves (RPS, TMS)
Gestion des emplois et des parcours professionnels
Analyse des rémunérations

Procédures de gestion
Assistance comptable
Présentation des comptes du CSE
Audit des comptes du CSE

COMPTABILITÉ DU CSE

Formation économique
Formation fonctionnement du CSE
Formation du trésorier du CSE
Formation SSCT

FORMATIONS DES ÉLUS

Cabinet d'expertise comptable
Certifié Expert CSE – QTE*
Agrégé Centre de Formation certifié Qualiopi

Pour plus d'informations, téléchargez gratuitement
le Guide du recours aux experts du CSE sur notre site
www.axia-consultants.com ou [contactez-nous!](#)

Contact :

Prosper GAYIBOR

Prosper.gayibor@axia-consultants.com

Tel : 06 21 67 42 98

* SSCT : Santé, Sécurité, Conditions de Travail
QTE : Qualité du Travail et de l'Emploi

Sommaire

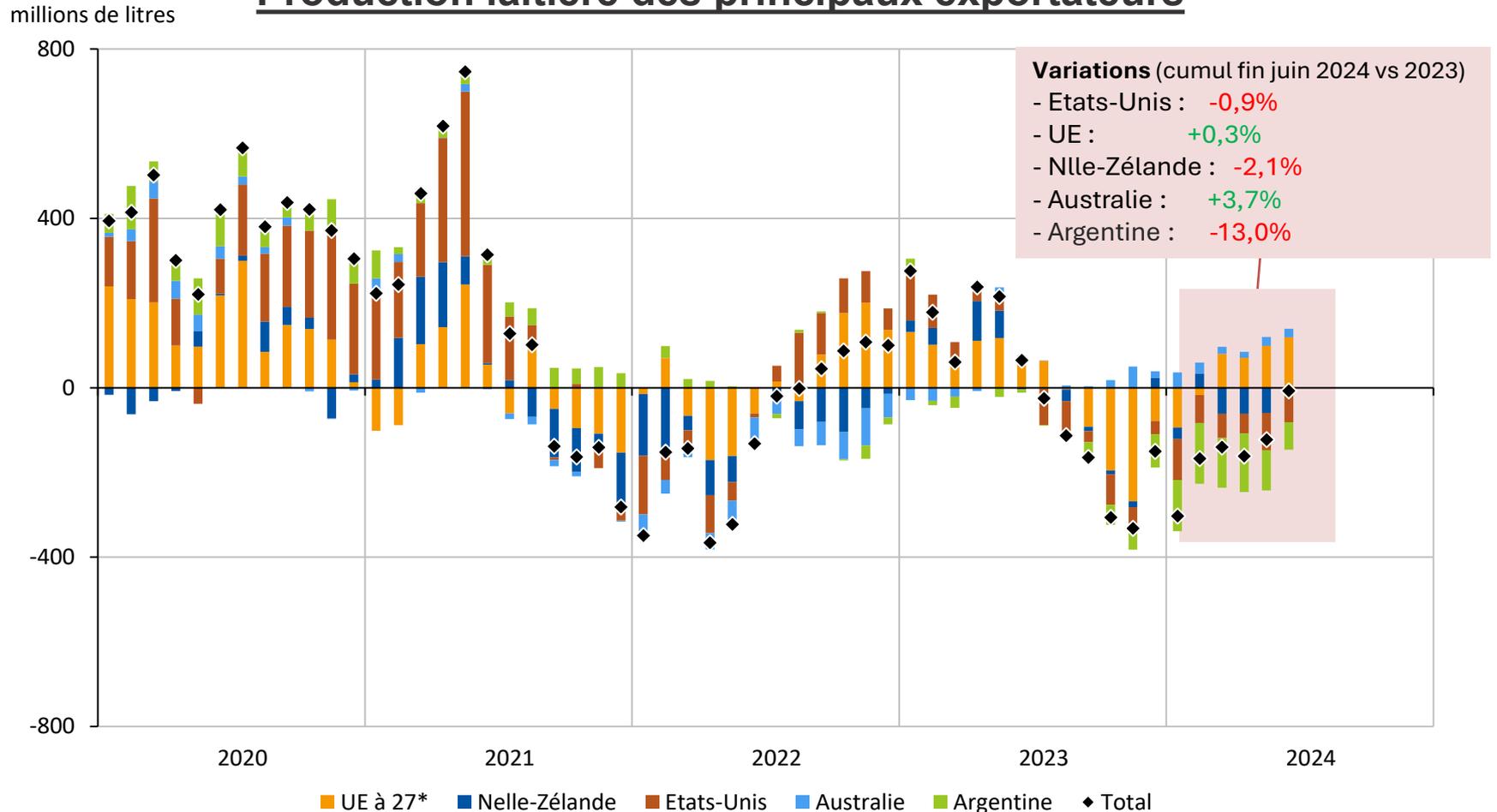
1. La conjoncture laitière 2024
2. Les performances des entreprises laitières
3. Les enjeux et les perspectives de la filière

1. La conjoncture laitière

1.1. COLLECTE MONDIALE : Une croissance mitigée dans les principaux bassins exportateurs

Au cours du 1er semestre 2024, la collecte de lait des grands bassins exportateurs tend à diminuer. Des tendances contrastées sont observées selon les régions : en Nouvelle-Zélande, la collecte diminue (conditions climatiques difficiles). En Argentine, la chute de la collecte est particulièrement marquée en raison de l'inflation et des coûts de production élevée. A contrario, l'Australie enregistre une augmentation de sa collecte, soutenue par des conditions climatiques favorables et une meilleure disponibilité des fourrages.

Production laitière des principaux exportateurs



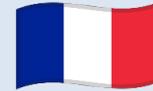
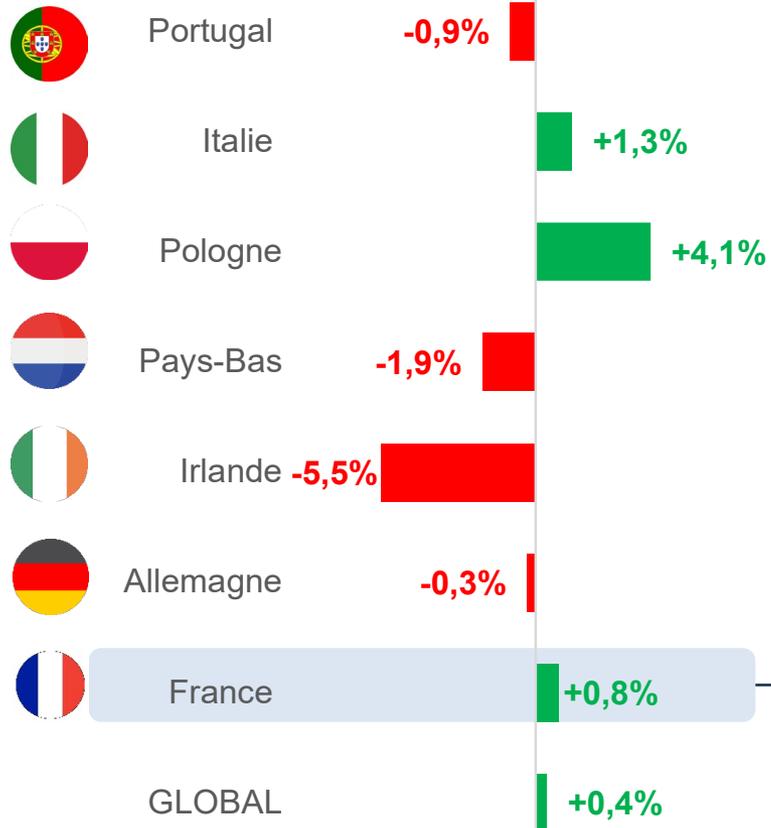
1.2 COLLECTE EUROPÉENNE : Un rebond contrasté des collectes en 2024

Sur les 6 premiers mois de l'année 2024, la collecte laitière européenne est stable (+0,4%). La Pologne et l'Italie continuent de soutenir la production européenne, tandis que les pays du Nord (Pays-Bas, Irlande), historiquement très dynamiques, enregistrent des baisses marquées. La France enregistre une légère reprise de sa collecte, avec une hausse de +0,8%, après 3 années consécutives de baisse.

Évolution de la collecte des principaux

pays européens

(Cumul à juin 2024)



Point collecte FRANCE

Une légère reprise après 3 années de repli

- Une hausse particulièrement marquée dans certaines régions, notamment le Grand Est (+5,0%) et les Pays-de-la-Loire (+2,7%)
- En revanche, des baisses ont été observées en Auvergne-Rhône-Alpes (-1,0%).

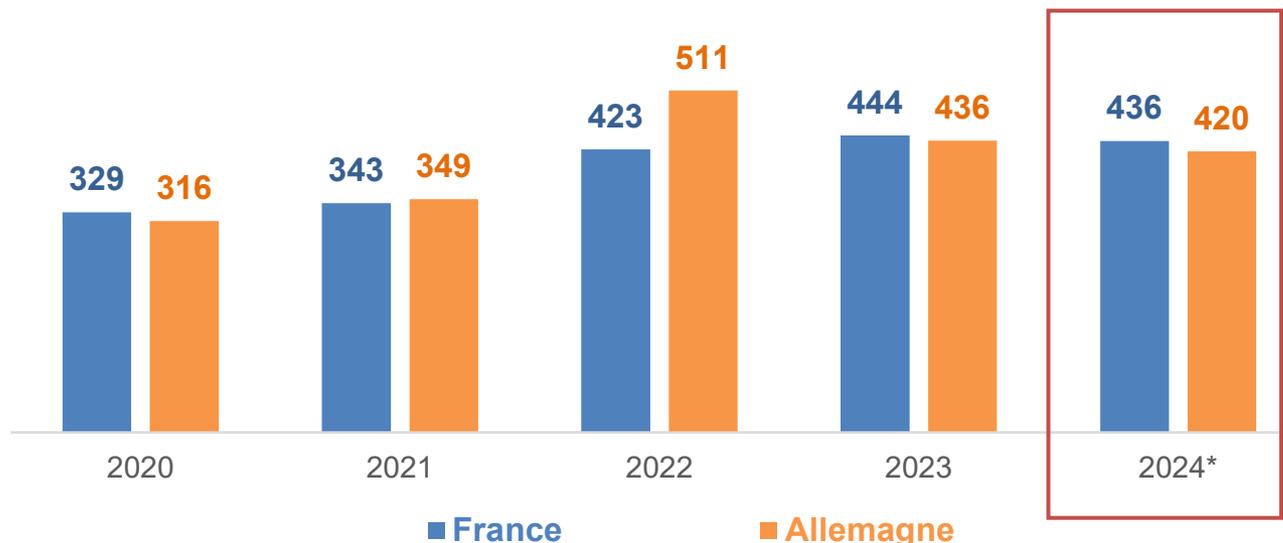
Une progression due à plusieurs facteurs

- Conditions climatiques favorables
- Réduction des coûts de production : les aliments achetés (-9,4%) et les engrais (-13,3%)
- Meilleure qualité des fourrages 2023

1.3 PRIX DU LAIT : Un prix du lait Français moins volatile

Alors que le prix allemand subit une baisse significative, le prix français affiche une diminution plus modérée. Au cours des 7 premiers mois de l'année 2024, l'écart entre les deux pays s'est creusé à -16 €/1000 L, contre -8 € en 2023.

Comparaison du prix du lait conventionnel (38/32) France- Allemagne (€/1000 L)



En moyenne sur les 7 premiers mois de 2024, l'écart est de **-16€**, après avoir enregistré un écart de -8€ sur l'année 2023.

■ France

■ Allemagne

Baisse de :

- -2,7% par rapport à l'année 2023
- -1,8% par rapport aux 7 premiers mois de 2023

Baisse de :

- -3,7% par rapport à l'année 2023
- -8,3% par rapport aux 7 premiers mois 2023

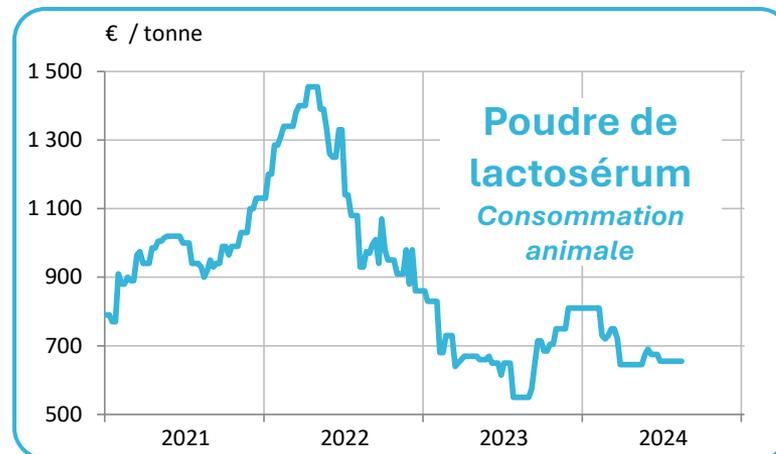
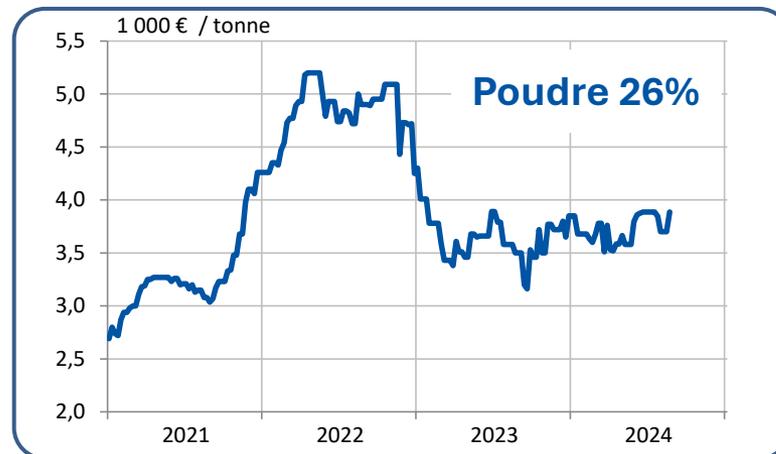
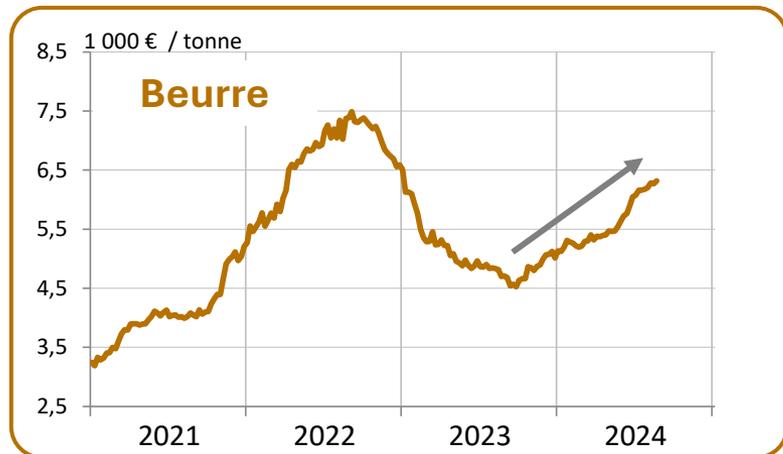
1.4 COTATIONS PRODUITS INDUSTRIELS : Flambée du Beurre et stabilité des poudres

Le prix du beurre a fortement progressé, atteignant environ 6 300 €/tonne, soit une hausse de +40% depuis l'automne 2023, soutenue par une demande mondiale en augmentation.

En revanche, les prix des poudres (0%, 26%, Lactosérum) sont relativement stables, en raison d'une demande mondiale moins dynamique.

Cours des produits laitiers

(A mi-juillet 2024)

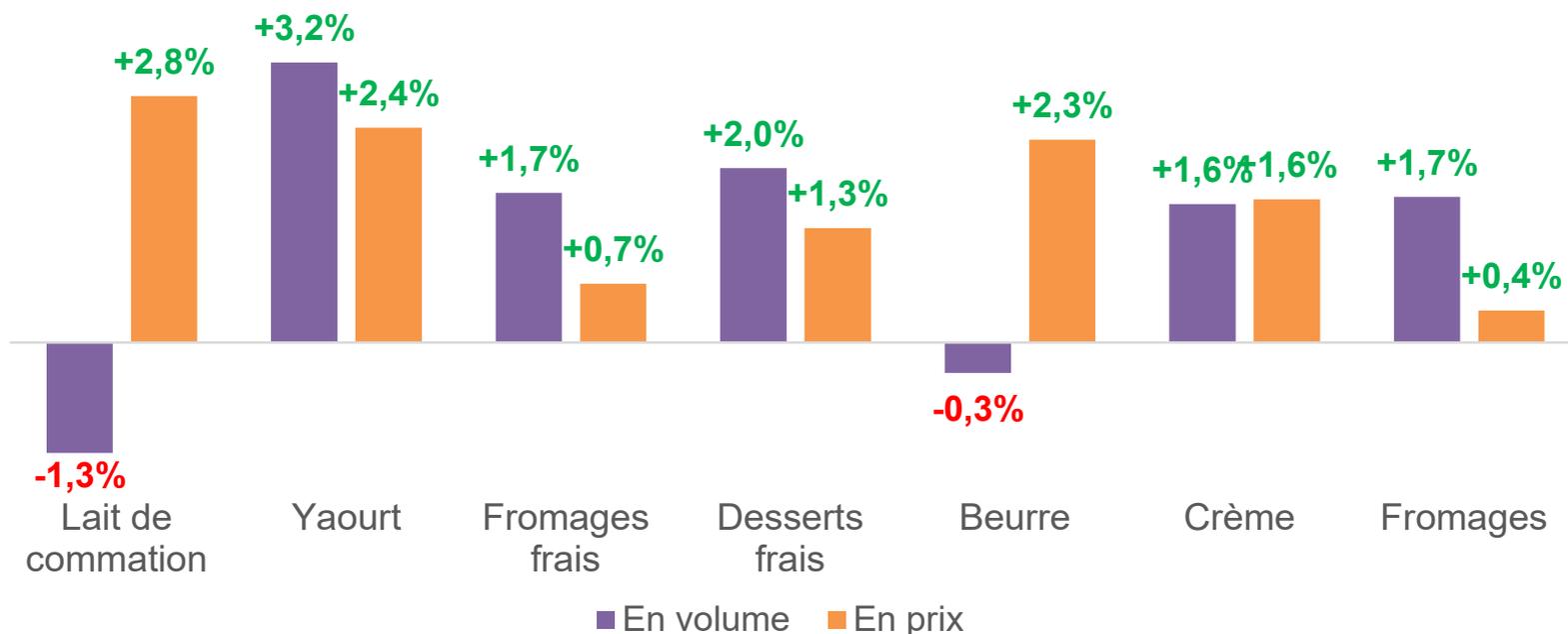


1.5 CONSOMMATION: Une reprise de la consommation

En 2024, la consommation repart à la hausse pour la majorité des produits, malgré une inflation persistante, qui tend, toutefois, à ralentir. Le **lait de consommation** et le **Beurre** enregistrent des baisses de consommation en volume. Les **yaourts** et les **Desserts frais** affichent les croissances les plus dynamiques.

Évolution du marché des PGC en France

Variation sur 8 mois à août 2024 (en %)



1.6. LAIT BIO : Une baisse historique de la collecte en lien avec la déconsommation

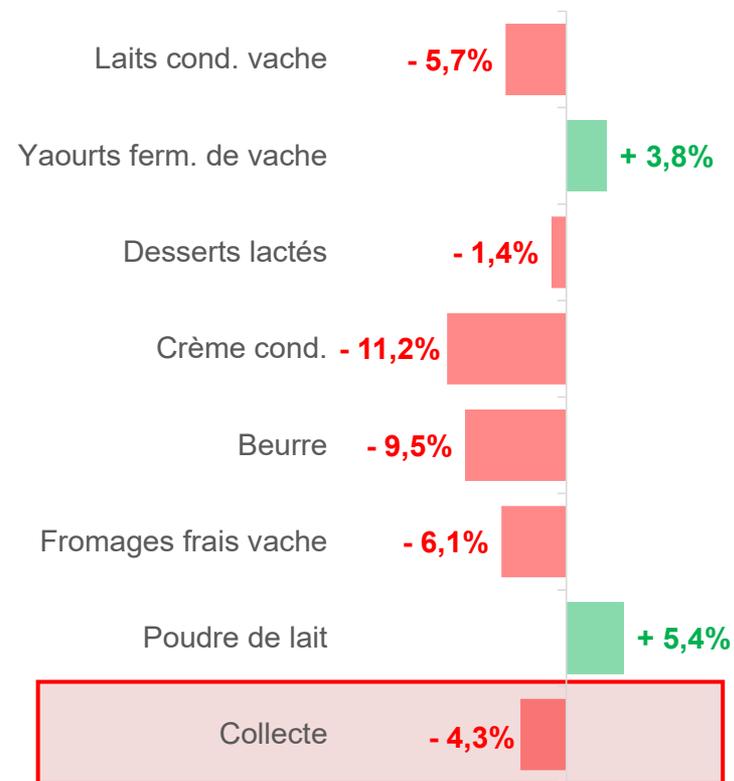
Sur les 7 premiers mois 2024, si le prix du lait **bio** est resté stable, en revanche, celui du lait **conventionnel** a reculé.

Pour la deuxième année consécutive, la collecte de lait **bio** recule, reflétant la tendance baissière de consommation. Les fabrications de produits laitiers bio (à l'exception de la poudre de lait et des yaourts), suivent une évolution similaire.

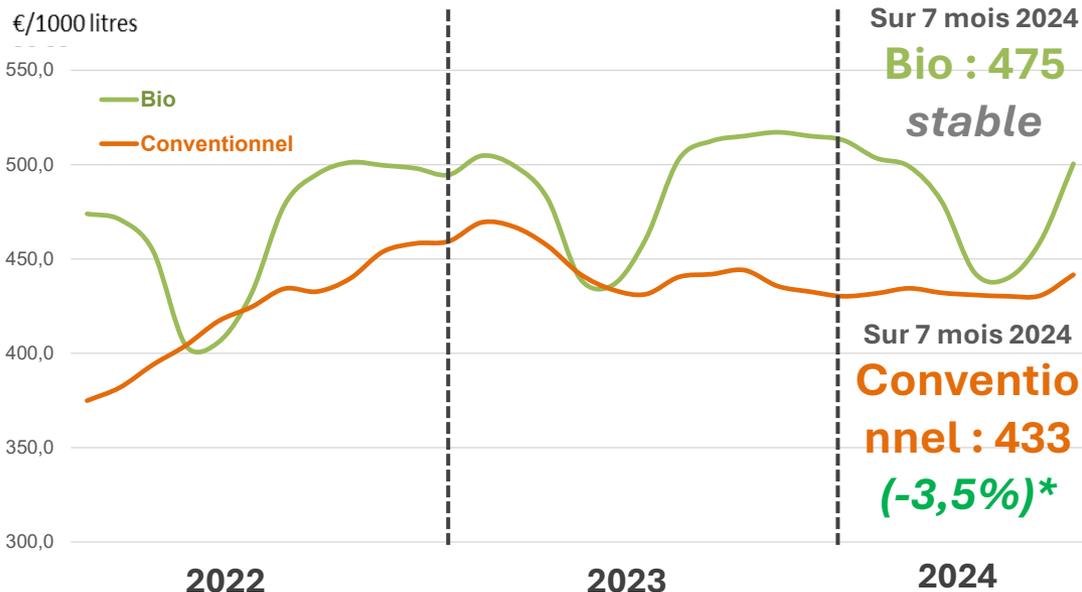
Évolution des fabrications françaises

bio

(7 mois 2023 / 7 mois 2024)



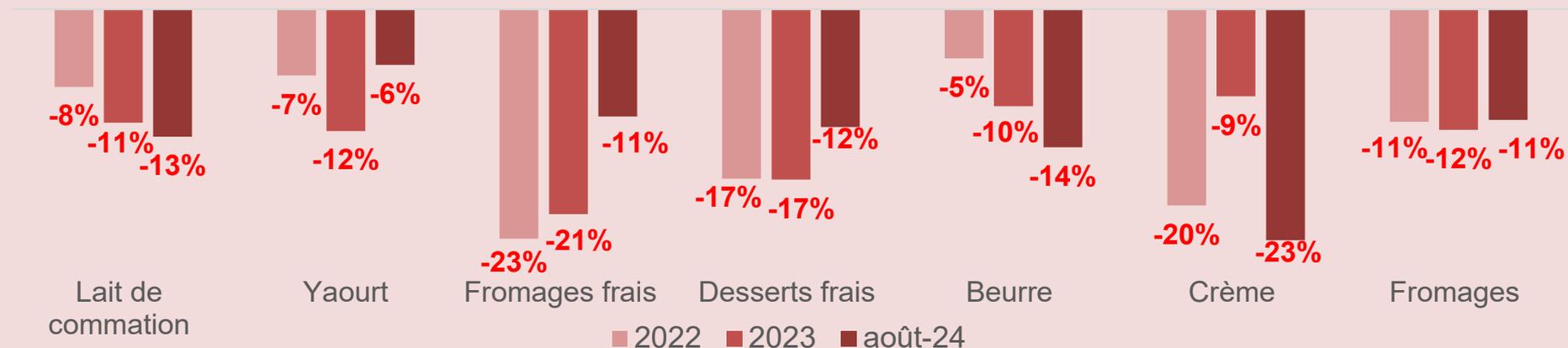
Prix réel français du lait **bio** et **conventionnel**



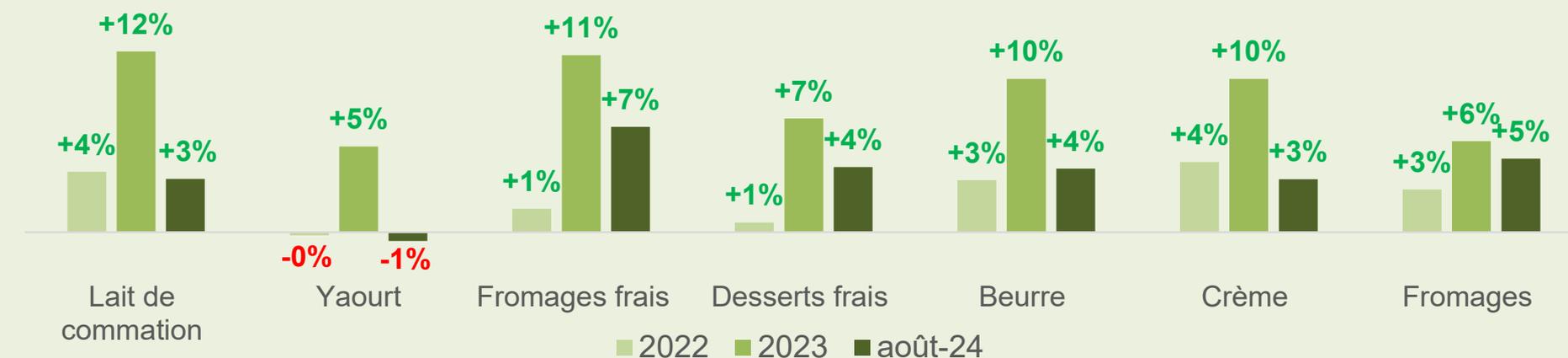
1.6. FOCUS SUR LE BIO : Une consommation en déclin

Sur les 8 premiers mois 2024, les prix des produits laitiers biologiques continuent de progresser, tandis que la consommation continue de diminuer significativement, reflétant la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs. Cette tendance du marché biologique laitier, désormais structurelle, souligne la nécessité d'adapter le marché pour garantir l'avenir du secteur.

Évolution du marché des PGC biologiques en France en volume



Évolution du marché des PGC biologiques en prix



2. LES PERFORMANCES DES ENTREPRISES LAITIÈRES

2.1 PERFORMANCES DES GROUPES LAITIERS : Le classement mondial

En 2023, la baisse des prix du lait a freiné la croissance des revenus dans le secteur laitier, touchant particulièrement les coopératives européennes. Dans ce contexte, Danone et Savencia conservent leurs places dans le classement tandis que Sodiaal gagne une position et se classe 16ème. Lactalis conserve sa première place pour la troisième année consécutive. Nestlé passe en deuxième position, et le groupe mexicain Lala fait son entrée dans le Top 20 grâce à la hausse du peso et une forte croissance organique.

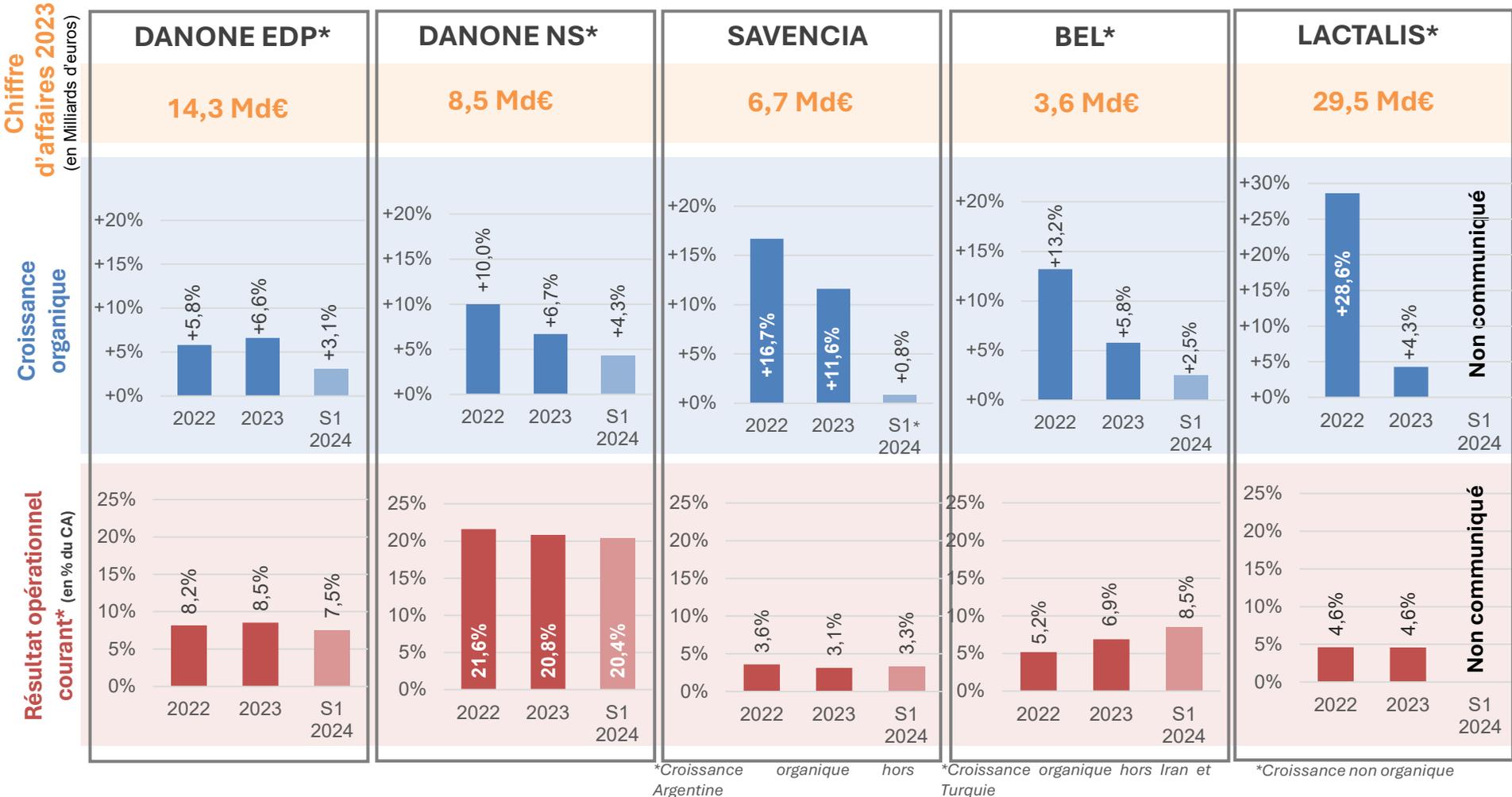
PRINCIPAUX GROUPES LAITIERS MONDIAUX

2024	Entreprise	Siège	Chiffre d'affaires 2022 (en milliard d'€)	Chiffre d'affaires 2023 (en milliard d'€)
1	Lactalis	France	27,2	27,9
2	Nestlé	Suisse	22,1	22,3
3	Dairy Farmers of America *	Etats-Unis	23,3	20,1
4	Danone	France	20,1	18,2
5	Yili	Chine	17,3	16,2
6	Fonterra *	Nouvelle-Zélande	13,4	14
7	Arla Foods	Pays-Bas	13,8	13,7
8	Friesland Campina *	Chine	13,7	13
9	Mengniu	Nouvelle-Zélande	13,7	12,9
10	Saputo	Canada	13	11,9
11	Unilever	Pays-Bas/UK	7,9	8,1
12	Schreiber Foods *	Etats-Unis	6,2	6,8
13	Savencia	France	6,6	6,9
14	Gujarat Cooperative *	Inde	6,7	6,6
15	Müller	Allemagne	6,2	6,2
16	Sodiaal *	France	5,5	5,8
17	Agropur	Canada	6,2	5,6
18	DMK	Allemagne	5,3	5,5
19	Froneri	UK	5,1	5,3
20	Grupo Lala	Mexique		5,2

Légende : * Coopératives France Europe

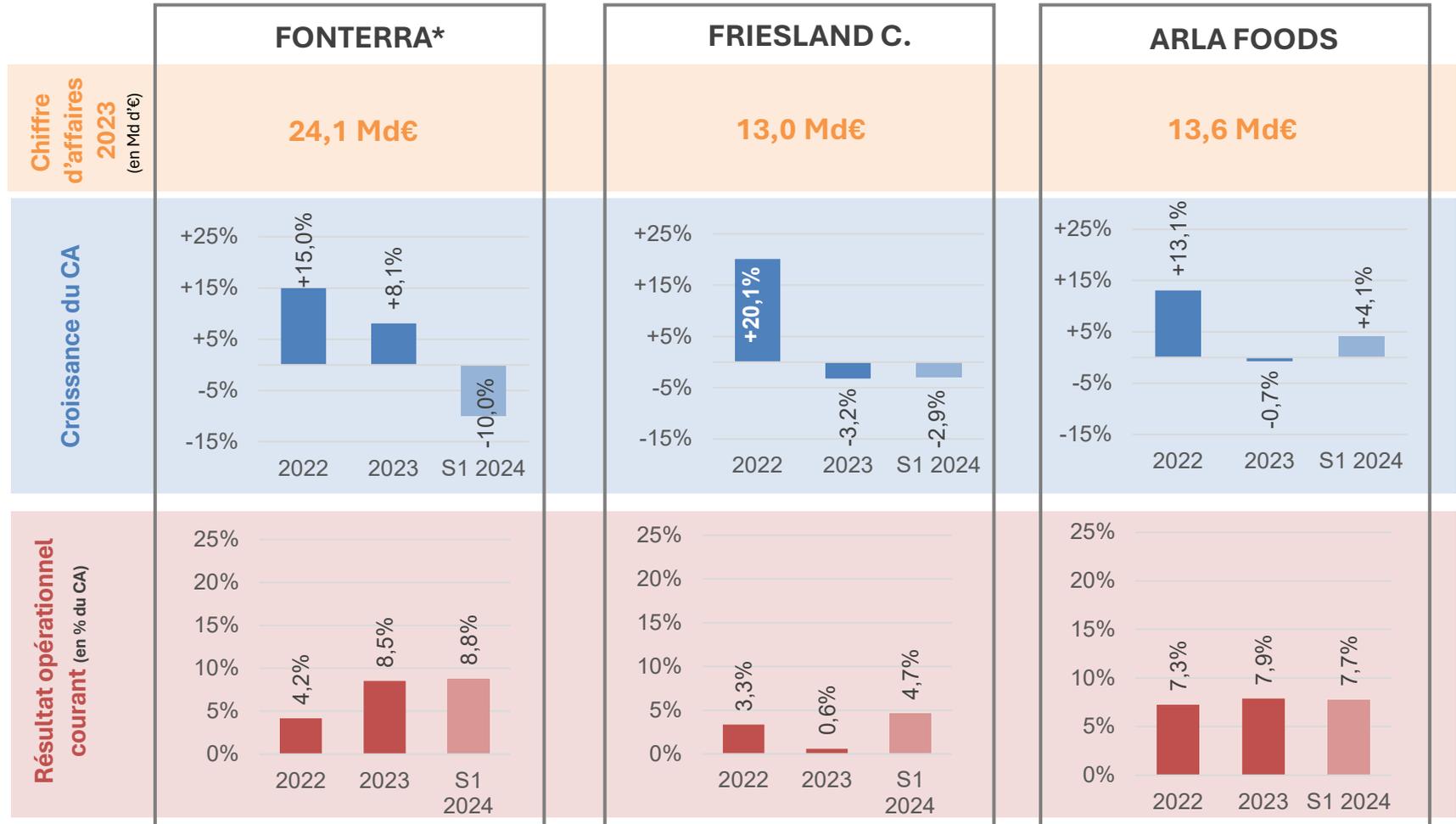
2.2 PERFORMANCES DES GROUPES LAITIERS : Les principaux groupes privés français

En 2023, les leaders français du secteur laitier ont enregistré une croissance organique positive, bien que ralentie par rapport à 2022, une année marquée par des effets prix particulièrement favorables. Au 1^{er} semestre 2024, les croissances des chiffres d'affaires ralentissent davantage, et les marges des principaux acteurs privés montrent des tendances divergentes : si Danone voit sa marge légèrement reculer, Savencia et Bel affichent une amélioration de leur marge.



2.3 PERFORMANCES DES GROUPES LAITIERS : Les coopératives internationales

Les trois grandes coopératives laitières ont affiché des croissances organiques contrastées en 2023, oscillant entre -3,2% et 8,1%. En revanche, les taux de marge tendent à progresser, hormis pour Friesland Campina, impacté par la baisse des prix des produits laitiers qui a été plus rapide que celle du prix du lait que le groupe paye à ses producteurs. Au 1^{er} semestre 2024, si les chiffres d'affaires tendent à reculer, en revanche, les marges progressent ou se stabilisent.



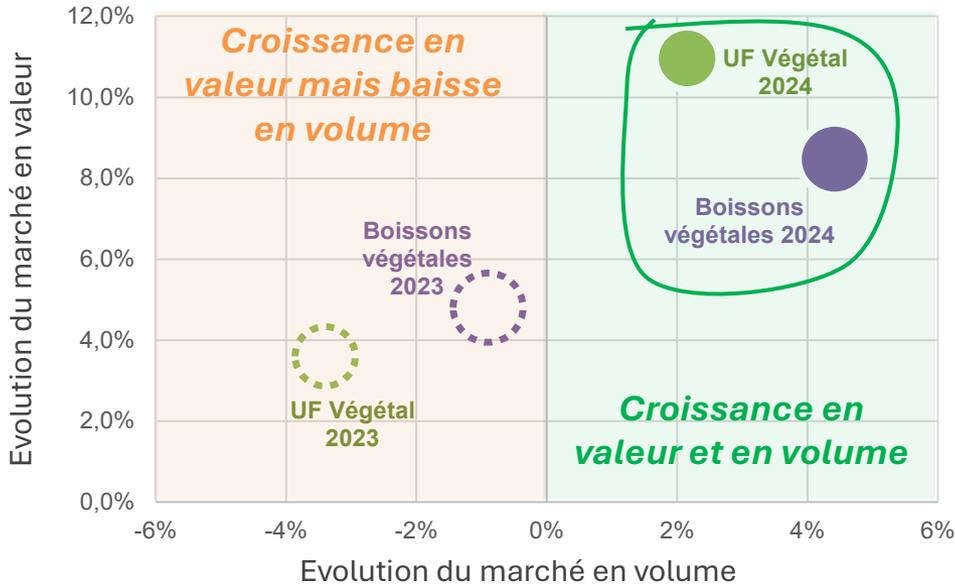
*Croissance non organique

3. LES ENJEUX ET LES PERSPECTIVES DE LA FILIERE

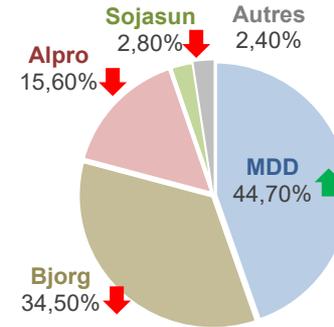
3.1 LES TENDANCES DE CONSOMMATION : Le végétal, reprise de la croissance

Après trois années de baisse des volumes, le marché du végétal repart à la hausse sur un an à mars 2024, tout en continuant de progresser en valeur. Le groupe OLGA reste leader sur l'ultra-frais végétal, perdant toutefois des parts de marché. Sur le marché des boissons végétales, les MDD dominent, au détriment des marques nationales. Malgré l'inflation, les habitudes de consommation évoluent, et les produits végétaux se consolident comme une alternative de plus en plus intégrée dans le quotidien des consommateurs.

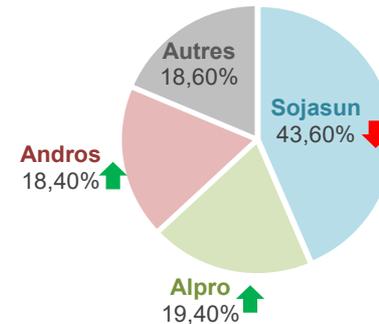
Évolution du marché végétal
(sur un an à mars 2024)



Part de marché des boissons végétales en volume
(sur un an à mars 2024)



Part de marché de l'UF végétal en volume
(sur un an à mars 2024)



3.2 LES TENDANCES DE CONSOMMATION : Les MDD prennent du poids en rayon

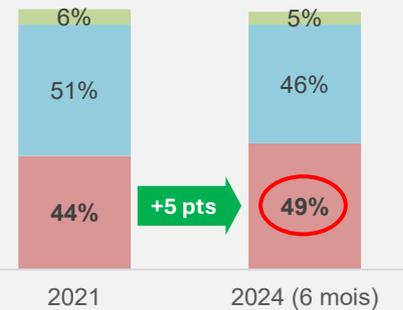
Entre 2021 et 2024, l'inflation et l'expansion de l'offre des MDD ont favorisé une croissance importante dans plusieurs segments de produits laitiers. À mi-2024, les MDD dominent presque toutes les catégories de produits laitiers, à l'exception du beurre. Sur le marché de l'ultra-frais laitier, où les marques nationales étaient leaders en 2021, les MDD ont pris la première place, tout en consolidant leur position de leader dans les autres catégories, hormis le beurre.

- Autres marques
- Marques nationales
- MDD

Part de marché du Beurre



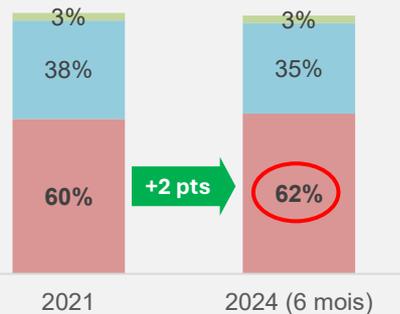
Part de marché de l'Ultra-frais



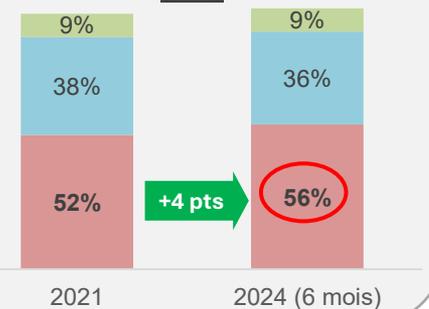
Part de marché du lait liquide



Part de marché des crèmes



Part de marché du Fromages (LS)



3.2 LES TENDANCES DE CONSOMMATION : Les MDD, opportunités et/ou menaces

La montée en puissance des MDD est à la fois une opportunité et une menace pour la filière laitière. Si elle permet de sécuriser des volumes et de réduire certains coûts, elle présente aussi un risque de perte de valeur à long terme pour les producteurs et les industriels.

OPPORTUNITÉS

- **Réduction des coûts de commercialisation** : Les MDD permettent aux transformateurs de réduire leurs coûts de commercialisation (promotion, FDV) souvent pris en charge par les distributeurs eux-mêmes
- **Sécurisation des volumes** : Dans un contexte où la collecte laitière diminue, les contrats MDD, souvent tripartites (producteurs, transformateurs, distributeurs), offrent une certaine stabilité des volumes
- **Contrats tripartites** : Construction de nouvelles relations contractuelles plus équilibrées entre producteurs, transformateurs et distributeurs. (plus de visibilité et de stabilité aux producteurs)

MENACES

- **Baisse de valorisation des produits** : Risque de dévalorisation pour les producteurs et transformateurs. Les consommateurs, face à l'inflation, se tournent vers des produits moins chers, accentuant ainsi la pression sur les prix
- **Perte de pouvoir pour les industriels et les producteurs** : Les MDD sont largement contrôlées par les distributeurs, ce qui pourrait transformer les transformateurs en « sous-traitants » de la grande distribution, réduisant leur pouvoir de négociation et perdant leur autonomie en matière d'innovation et de développement de produits
- **Contrats tripartites** : Pression sur les prix, qui sont fixés en avance, ce qui ne permet pas de l'ajuster en fonction des fluctuations économiques

- **Cette progression des MDD sur le marché laitier est-elle conjoncturelle (liée à l'inflation) ou est-elle structurelle et durable ?**
- **Est-ce que les MDD parviendront à maintenir leur position de leaders sur le marché laitier une fois l'inflation stabilisée ou resteront-elles perçues comme une solution temporaire liée à la crise ?**

3.3. LES PERSPECTIVES: Les perspectives à court terme

Les négociations attendues sur les prix

- **Les prix des produits laitiers en suspens** : Les distributeurs poussent pour une baisse des prix des produits laitiers (5%), mais refus du FNIL, avec comme arguments :
 - **Une inflation persistante** : Malgré la baisse de certains coûts, tels que l'énergie, les hausses des matières premières et des emballages empêchent toute réduction des prix.
 - **La nécessité de maintenir les marges** : La FNIL insiste sur la nécessité de préserver les marges pour continuer à investir dans l'innovation et la durabilité

Des incertitudes tenaces

- En 2024, la collecte de lait affiche **une légère hausse**, ce qui est considéré comme une exception après plusieurs années de baisse. Cependant, **les perspectives pour 2025 indiquent un ralentissement à nouveau prévu**
- Un **contexte politique et sanitaire incertain avec la Chine** (taxations possibles pour certaines entreprises)
- Une inflation en ralentissement sur 2024, un **ralentissement qui devrait perdurer en 2025**
- La consommation des ménages en suspens :
 - Quid du bio ?
 - Quid du végétal ?
 - Quid des MDD ?

3.4. ETAT DE LA FILIERE: Généralités sur les restructurations et perspectives

- L'avenir de la filière laitière en France est marqué par plusieurs défis importants. D'ici 2030, des scénarios prévoient **une baisse continue** de la production, aggravée par :
 - **la réduction du nombre de producteurs**
 - **l'impact du changement climatique**
- La demande pour certains produits laitiers a fortement diminué, poussant à la transformation de certaines usines pour s'adapter à des marchés en croissance (produits végétaux par exemple)
- La baisse de la production laitière et la réduction de la demande pour certains produits ont des conséquences évidentes sur l'emploi dans l'industrie laitière. Les restructurations industrielles sont inévitables, avec des fermetures ou des réorientations d'usines
- Depuis 2020, la quasi-totalité des groupes industriels du secteur laitier a lancé des projets de restructuration en réponse à plusieurs facteurs (*nouvelles habitudes de consommation, inflation des coûts de production...*). Ces évolutions impactent directement la filière, obligeant les entreprises à adapter leurs stratégies pour rester compétitives et durables face aux défis économiques et environnementaux.

Quelques exemples de restructurations récentes

Sodiaal :

Fermeture de sites (2022)

- Candia (Campbon, lait UHT) en transférant la production à Awoingt et Vienne
- Euroserum (Saint-Martin-Belle-Roche)

Arrêt d'activité (2022)

- Séchage du site de Malestroit
- Tour de Bénestroff

Danone

- Plan Local first (annonce 2020)
- Réorganisation de sites logistiques DPFF et création d'une nouvelle base à Paris
- Transformation du site PLF de Villecomtal en site boissons végétales (2022)
- Réorganisations des fonctions supports Finance et logistique

OLGA

- Cessions d'activités (Curé nantais, FDT..)

Lactalis

- Fermeture de la fromagerie de Retiers

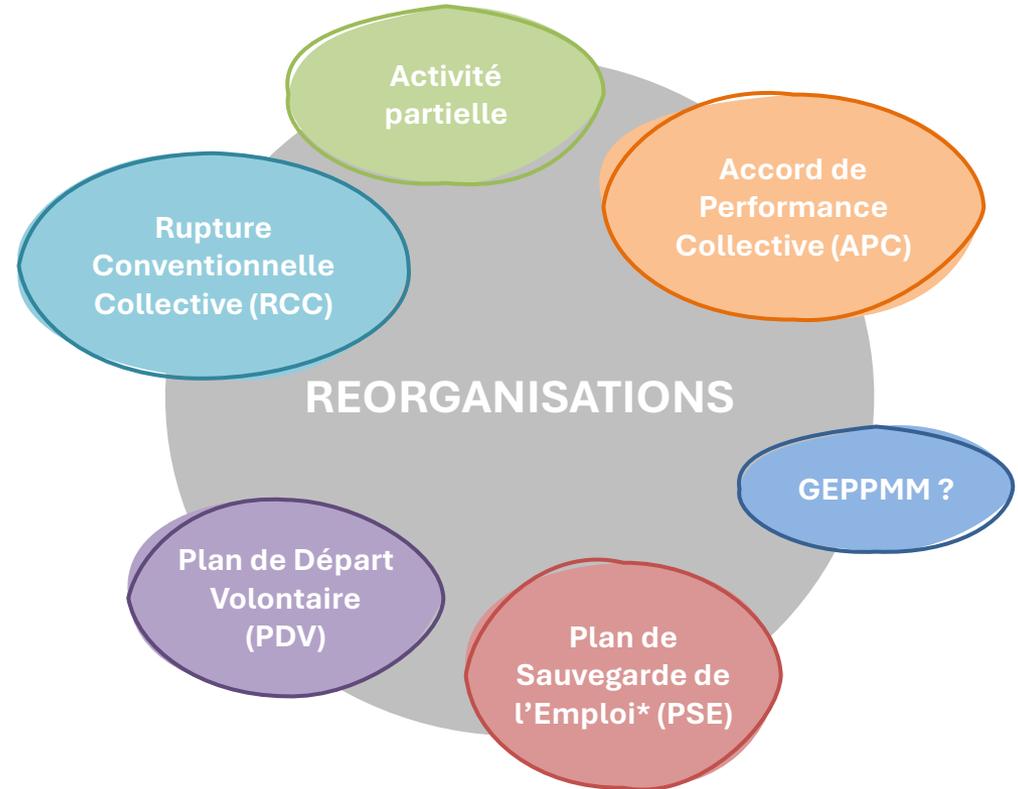
3.5. TYPOLOGIES : Les véhicules juridiques possibles en matière de réorganisations

Au niveau individuel, les réorganisations passent par des modifications de contrat de travail, une rupture conventionnelle ou encore un licenciement économique.

Au niveau collectif, les outils sont nombreux. Certains doivent obligatoirement avoir l'accord des représentants du personnel. D'autres peuvent être unilatéralement décidés par l'employeur. Quelles sont leurs spécificités ?

Des véhicules juridiques différents selon la durée et l'ampleur des difficultés ou la nature du projet

- Difficultés passagères et **absorbables** par l'entreprise ou le Groupe ?
- Difficultés conjoncturelles qui déstabilisent **momentanément** l'entreprise mais qui peuvent disparaître avec une réduction ponctuelle de l'emploi ?
- Projet de productivité nécessitant une réorganisation ?
- Difficultés conjoncturelles mais qui vont déstabiliser **durablement** l'entreprise ?
- Difficultés structurelles ?



* Comportant ou non un plan de départ volontaire

3.5. GEPPMM (ex- GPEC) : Un outil de gestion stratégique des ressources humaines

La GEPPMM Faire une cartographie des ressources humaines disponibles afin de réaliser une gestion anticipative et préventive. Ainsi, elle a un double objectif, d'une part, d'anticipation et de diagnostic des évolutions métiers et ressources au niveau collectif et, d'autre part, d'accompagnement des salariés au niveau individuel.

A partir des **contraintes de l'environnement** et des **choix stratégiques** de l'entreprise,

Détecter en amont les questions relatives à **l'évolution des métiers, des emplois et des compétences**

Définir des règles et moyens facilitant de façon anticipée **l'ajustement entre ressources et besoins**

Promouvoir de manière anticipée le développement des **capacités d'évolution et d'employabilité** de chaque salarié dans le cadre de son parcours professionnel.

Objectif collectif d'anticipation

La GEPPMM doit répondre à un objectif d'anticipation, tant au niveau quantitatif (effectifs) qu'au niveau qualitatif (compétences). En cas d'écarts, actuels ou à venir, entre les besoins et les ressources, elle doit mettre en place les outils permettant de les pallier.

Objectif individuel d'accompagnement

Au niveau individuel, la GEPPMM doit prévoir des dispositifs d'accompagnement du salarié, en termes de compétences et de parcours, ainsi que de développement des trajectoires individuelles.

3.5. GEPPMM (ex- GPEC) : Attention au dévoiement de l'esprit de la GEPPMM

L'esprit de l'accord

- L'accord n'a pas pour but premier la suppression d'emploi !
- Il vise une entente entre les partenaires sociaux sur une **vision partagées de l'évolution des emplois et des besoins en compétences** de l'entreprise
- Afin qu'ils s'accordent sur une **stratégie et des outils partagés** pour faire évoluer les compétences et l'emploi au sein de l'entreprise



Des **dispositifs de mobilité externe** sur la base du volontariat peuvent être introduits dans l'accord et, de ce fait, conduire à des suppressions d'emploi.

- Certains employeurs utilisent l'accord principalement pour restructurer et favoriser la mobilité externe !
- Pas de motif économique nécessaire

Avant de signer l'accord (accord majoritaire) :

- Diagnostic économique et social à réaliser (*mobilité externe nécessaire économiquement ? Impact sur les équipes restantes ?*)
- Analyser le projet d'accord de la direction (*nombre de départs max, temporalité des départs ?*)
- Négocier des dispositifs d'accompagnement (*cellule de reclassement, congés de mobilité étendu, aide à la formation, etc.*)

3.5. POINTS COMMUNS ET LES DIVERGENCES : La place des IRP dans les procédures

Certaines procédures doivent faire l'objet d'une simple consultation, d'autres encore de négociation collective et certaines nécessitent une double procédure de consultation du CSE et de négociation.

L'employeur a l'obligation de procéder à la consultation des instances représentative du personnel avant de mettre en œuvre :

1. tout projet ayant une incidence sur **l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise** (C.trav., art. L. 2323-6), en particulier lorsque ce projet a une incidence sur les **conditions de travail des salariés** (C. trav., art. L. 2323-27).
 2. Le code du travail précise que « le CSE est notamment consulté par l'employeur avant **toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de santé** » (C. trav., art. L4612-8)
- De manière plus précise, le Code du Travail dispose que les Comités sociaux et Economiques doivent être consultés avant la mise en œuvre de projet de réorganisation et/ou de restructuration, qu'il s'agisse :
3. de **projets de fusion, cession, scission, modification importante des structures de production de l'entreprise**, etc. (C. trav., art. L. 2323-19)
 4. ou de **projet de restructuration avec une compression des effectifs** (C. trav., art. L. 2323-15).
 5. Par ailleurs, au cas où il est possible que le projet de compression d'effectifs aboutisse au licenciement économique de 10 salariés ou plus, dans une entreprise de 50 salariés, la procédure devrait alors se dérouler dans le cadre d'un **Plan de Sauvegarde de l'Emploi**. (C. trav., art. L. 1233-28)

	Nécessité d'un motif économique ?	Obligation de négociation avec les organisations syndicales	Obligation de Consultation du CSE	Décision unilatérale de l'employeur	Risque juridique
Activité partielle	Oui*	Non	Oui	Oui	faible
APC	Oui*	Oui	Non	Non	faible
PDV	Non	Non	Oui	Oui	faible
RCC	Non	Oui	Non	Non	faible
PSE	Oui	Oui	Oui	Oui	Contestation Tribunal administratif et Prud'hommes

* Pour ces modalités, le code du travail fait référence à des circonstances exceptionnelles (Activité partielle) ou à des difficultés économiques conjoncturelles ou non (Accord de Performance collective) sans définir les contours du motifs économiques ni les recours en cas de non validité de ces motifs.

3.5. RECOURS A EXPERTS : Quelles expertises selon le type de restructuration ?

Les experts et avocats aident les élus à réaliser le diagnostic de la situation, à proposer des solutions alternatives, à négocier des mesures d'accompagnement adaptées. Les expertises légales ont l'avantage d'être partiellement ou totalement prises en charge par l'employeur. Les représentants du personnel peuvent négocier la prise en charge totale des experts et avocats au début de la procédure de consultation ou de négociation. De manière générale, il est recommandé de recourir à des experts comme **Axia Consultants**®, disposant des compétences pour accompagner les élus sur les 3 champs de compétences: économique, conditions de travail et mesures sociales.

Cadre juridiques	Expertises légales	Prise en charge du financement
Activité partielle	Expertise droit d'alerte Expertise conditions de travail pour projet important	80% employeur 20% budget de fonctionnement
APC	Expertise APC Expertise conditions de travail pour projet important	80% employeur 20% budget de fonctionnement
PDV	Expertise droit d'alerte Expertise conditions de travail pour projet important	80% employeur 20% budget de fonctionnement
RCC	Expertise droit d'alerte Expertise conditions de travail pour projet important	80% employeur 20% budget de fonctionnement
Licenciements économiques <10	Expertise droit d'alerte Expertise conditions de travail pour projet important	80% employeur 20% budget de fonctionnement
PSE	Expertise PSE	100% employeur

3.6. DECARBONATION : Une réglementation plus stricte

La CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) est une directive européenne qui vise à renforcer et à élargir les exigences en matière de reporting de durabilité pour les entreprises.

L'obtention de solides performances basées sur des critères non financiers comporte des enjeux à la fois commerciaux et financiers.

Un reporting plus strict et structuré avec la CSRD

Quel objectif ?

Améliorer la qualité, la portabilité et la comparabilité des informations de durabilité que les entreprises doivent divulguer. **La CSRD vise à fournir une meilleure transparence sur les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des entreprises.**

Contenu du rapport

Impact de l'activité sur les aspects environnementaux et sociaux

Risques liés à la durabilité : Les entreprises doivent identifier et rapporter les risques liés à la durabilité qui peuvent affecter leurs finances

Stratégie de durabilité :

- Description des objectifs de durabilité de l'entreprise,
- des politiques mises en place pour atteindre ces objectifs,
- et des résultats obtenus

Quelles entreprises sont concernées ?

Entrée en vigueur	Premier reporting	Entreprises concernées
1er janvier 2024	2025 (pour 2024)	Entreprises déjà soumises à la directives sur la publications d'elements non financiers (NFRP)
1er janvier 2025	2026 (pour 2025)	2 des 3 critères : *Effectif > 250 *Chiffre d'affaires > 50 M€ *Total bilan > 25 M€

Enjeux commerciaux :

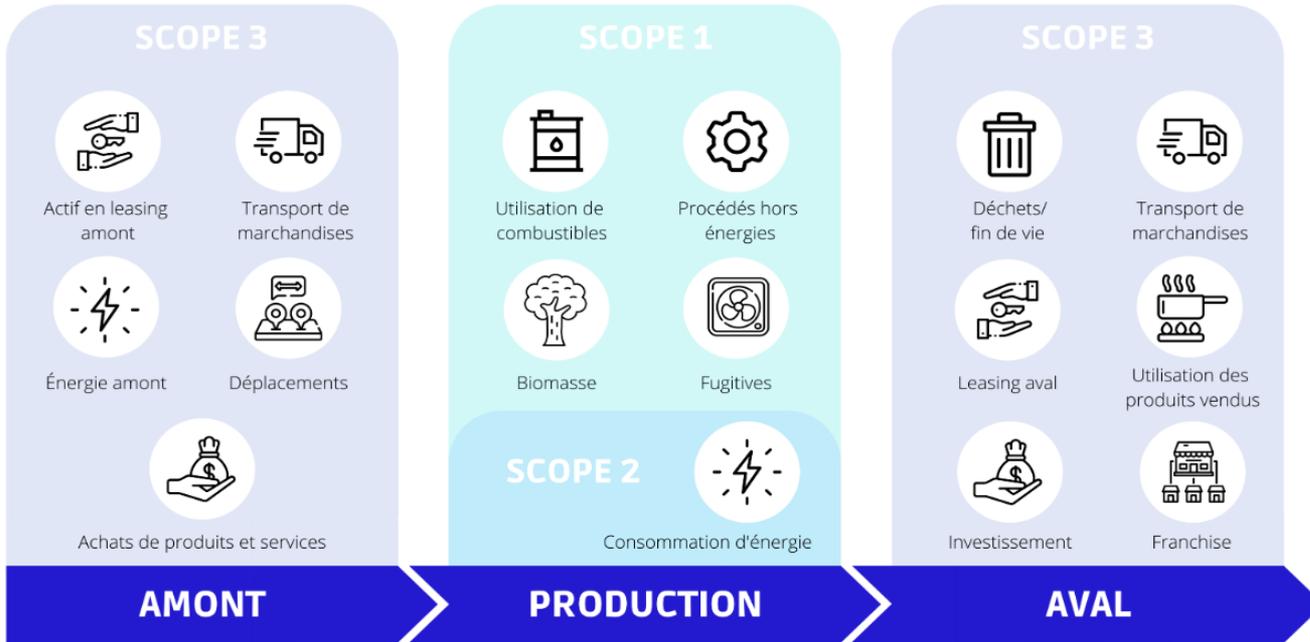
- Un manque de conformité pourrait affecter la réputation de l'entreprise
- Avantage concurrentiel
- Négociation avec les distributeurs

Enjeux financiers :

- Investissements à court terme
- Impact sur les marges ?
- Accès plus facile au financement ?

3.6. DECARBONATION : l'Élevage, principal contributeur aux émissions de GES

Afin d'atteindre leurs objectifs de décarbonation, les industriels du secteur laitiers devront pleinement intégrer les éleveurs dans leur démarche. En effet, près de 80% des émissions de gaz à effet de serre du secteur provient de l'élevage.



Les éleveurs représentent 80% des émissions de la filière laitière (scope 3 pour les transformateurs).

Leur intégration dans la démarche de décarbonation est donc indispensable.

→ plusieurs initiatives pour convaincre les éleveurs (primes essentiellement)

→ Enjeux du financement du surcoût. In Fine, qui paie ?

Scope 3 : les autres émissions indirectes

Scope 1 : les émissions directes de GES de l'entreprise

Scope 2 : les émissions indirectes associées à l'énergie

Scope 3 : les autres émissions indirectes

3.6. DECARBONATION : Des éléments positifs du secteur à rappeler !

L'impact du secteur en termes d'émission ne peut être le seul élément à prendre en compte.

- **Séquestration du carbone** : Les prairies gérées par les éleveurs permettent de capturer et stocker du carbone dans les sols.
 - **Préservation de la biodiversité** : L'élevage favorise des écosystèmes diversifiés, contribuant à la résilience des sols et des paysages.
 - **Rôle écologique des prairies** : Les prairies utilisées pour l'élevage jouent un rôle clé dans la gestion des ressources naturelles (eau, sol).
 - **Amélioration de la fertilité des sols** : L'élevage participe au cycle des nutriments, améliorant la qualité des sols sur le long terme.
- **Création d'emplois** : L'industrie laitière génère près de 300 000 emplois.
 - **Diversité de produits** : Elle offre une large gamme de produits laitiers (fromages, yaourts, beurre), répondant aux besoins nutritionnels des consommateurs et favorisant un apport en protéines et calcium.
 - **Contribution à l'économie** : Le secteur laitier est un pilier de l'économie agricole, avec des exportations importantes qui renforcent l'économie nationale.

CONTACTS

Soukharou KEITA

Master Comptabilité
Contrôle Audit

-

Directeur de missions

-

06 70 47 39 95

soukharou.keita@axia-consultants.com

Alexandra LEGLAIVE

Master Innovation et
Intelligence Economique
Master Ressources
Humaines

-

Directrice de missions

-

06 49 56 95 06

alexandra.leglaive@axia-consultants.com

Camélia MATOUK

Master Finance

-

Consultante Senior

-

01 34 58 26 60

camelia.matouk@axia-consultants.com



accompagne les Instances Représentatives du Personnel depuis plus de 20 ans sur les enjeux économiques, juridiques, sociaux et en santé au travail.

Nous proposons des missions d'expertises, d'assistance ou des formations sur mesure, pour vous accompagner selon vos besoins.

[CONSULTER](#)
[NOS DOMAINES D'ACTIVITÉS](#)

[NOUS CONTACTER](#)



Centre d'affaires des Metz
1 rue du Petit Robinson
78350 JOUY EN JOSAS

Tél. 01 34 58 26 60
www.axia-consultants.com

S.A.S. d'Expertise Comptable inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la Région Parisienne au capital de 40 000 € - R.C.S. VERSAILLES B 411 822 455 – SIRET 411 822 455 00019
– APE 6920Z